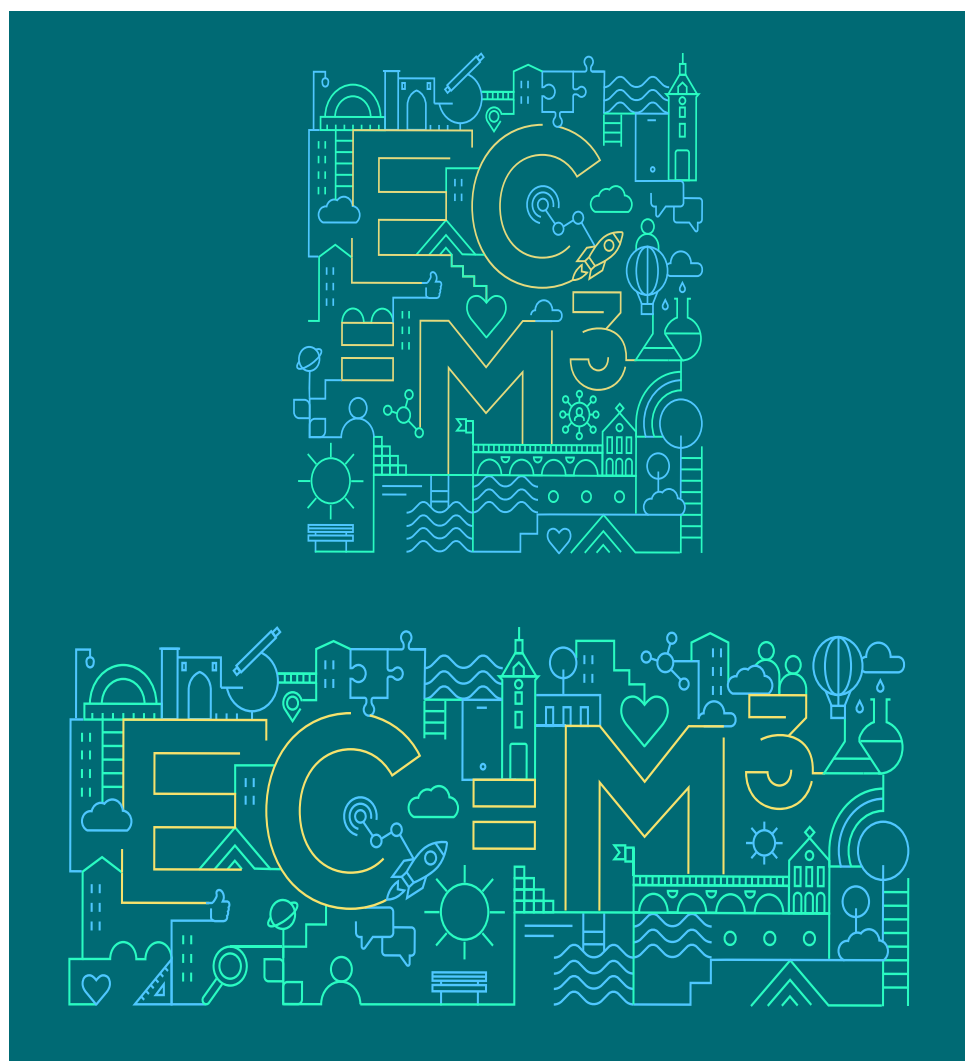


# Flash partenaire

## 75<sup>e</sup> CONGR@S



30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020



Le **Flash partenaire** est une animation à caractère unique qui résulte d'une collaboration étroite du partenaire avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

## OBJECTIF

Le **Flash partenaire** doit permettre aux congressistes d'accéder à une information pertinente sur le thème abordé. En 30 minutes, les congressistes maîtrisent l'essentiel de la problématique traitée en assistant à une micro-conférence.

## ORGANISATION DE L'ESPACE ET COMMUNICATION

Limités à 10 partenaires, les **Flash partenaire** sont accessibles en permanence à tous les participants sur le 75<sup>e</sup> Congr@s.

La promotion des **Flash partenaire** est assurée pendant tout le mois de septembre et durant la manifestation.

## THÉMATIQUES TRAITÉES

Sur une activité précise, une actualité professionnelle concernant plus particulièrement le développement de nouvelles missions, de l'offre du cabinet, de la relation avec les clients, voire de l'organisation du cabinet, le partenaire soumet, en fonction de la note d'orientation du 75<sup>e</sup> Congr@s<sup>1</sup>, aux Rapporteurs généraux et aux Vice-Présidents d'ECS la thématique qu'il souhaite traiter.

La micro-conférence est obligatoirement conçue avec le concours d'un expert-comptable.

Le nombre de **Flash partenaire** est limité à dix.

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

La candidature à un **Flash partenaire** du 75<sup>e</sup> Congr@s est limitée aux partenaires ayant réservé un Pack congr@s au 75<sup>e</sup> Congr@s.

## DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse son dossier de candidature (canevas téléchargeable ICI) qui doit comporter les éléments suivants :

1. Le titre et l'objet du **Flash partenaire** ;
2. L'objectif qu'il souhaite atteindre avec sa candidature ;
3. Les informations sur la valeur ajoutée pour les congressistes ;
4. Le thème de micro-conférence et les conférenciers mobilisés pour intervenir (préciser la fonction) ;
5. Le présent accord paraphé et signé.

## SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des partenaires retenus pour les **Flash partenaire** du 75<sup>e</sup> Congr@s s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités.

Les apports thématiques et documentaires pour l'expert-comptable dans l'exercice de son métier seront déterminants ainsi que les possibilités offertes de développer de nouvelles missions, l'offre du cabinet, la relation avec les clients, voire l'organisation du cabinet.

---

1. La « note d'orientation thématique du 75<sup>e</sup> Congr@s » est disponible sur le site [www.apar.fr](http://www.apar.fr)

## POSSIBILITÉ OFFERTE AU PARTENAIRE

Le partenaire peut enregistrer une vidéo de présentation de la thématique abordée dans son **Flash partenaire** de maximum 30 secondes qui sera diffusée sur le 75<sup>e</sup> Congrès.

## ENGAGEMENTS D'ECS ET DES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

(Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

ECS prend à sa charge :

- L'enregistrement de votre flash dans un studio mis à disposition ;
- L'accompagnement de vos intervenants ;
- La promotion de votre **Flash partenaire** dans le programme et sur le site du congrès ;
- L'accessibilité de votre **Flash partenaire** à tous les participants durant le congrès ;
- La location du fichier « opt in » des participants ayant visionné votre Flash partenaire pour une seule et unique utilisation.

**En fonction de la ligne éditoriale du congrès et du sujet traité par le Partenaire, ECS et les Rapporteurs généraux se réservent le droit de proposer un Atelier solution.**

## ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE <sup>2</sup>

A l'issue de la sélection, le partenaire s'engage à :

- Respecter les modalités fixées par ECS ;
- Être présent à la réunion consacrée à la micro-conférence ;
- Verser le montant fixe de partenariat de **4 700 € HT** ;
- Indiquer le ou les confrère(s) ayant participé à la conception de la micro-conférence.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées à la demande d'inscription et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site : <http://www.experts-comptables.fr/csoec/75e-congrès> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire .....

Fonction .....

Société/Organisme .....

Date .....

Cachet et signature

Dossier de candidature à retourner à :  
Experts-Comptables Services – 75<sup>e</sup> Congrès  
Mme Agnès DELEMER  
Immeuble Le Jour - 200-216 rue Raymond Losserand  
75680 Paris cedex 14  
Mail : [adelemer@cs.experts-comptables.org](mailto:adelemer@cs.experts-comptables.org)

En copie à :  
APAR  
Mme Anne ROUSSET  
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret  
Mail : [arousset@apar.fr](mailto:arousset@apar.fr)

2. Le non-respect de ces engagements pouvant entraîner l'annulation de la présence du partenaire à l'atelier sans restitution du montant du partenariat.

